

Chers-ères collègues,
Ci-après les nouvelles de Lutèce

La CAPA d'avancement à la **HORS CLASSE** est reportée au mois de juin.

1) Mutations :

Les CAPN pour le mouvement inter vont débiter le 10 mars pour tous les corps. Pour les PLP, les 18, 19 et 20. Vous serez immédiatement avertis-es par mail si vous êtes adhérents. Vous pouvez aussi appeler le 01 53 58 00 30, les commissaires paritaires nationaux seront là pour vous répondre.

Résultats Polynésie, soldes entrées... consultez la page des commissaires paritaires nationaux :

<http://www.snetaa.org/mvt/mvt.htm>

2) Bac pro 3 ans :

Vous avez peut être eu connaissance de grilles horaires à mettre en place pour la rentrée 2008 pour ce qui concerne le bac pro 3 ans. Sachez que ces grilles horaires n'ont été communiquées qu'à titre « *purement indicatif* ». A la demande du SNETAA e.i.L, la direction générale de l'enseignement scolaire a fait parvenir un courrier aux recteurs dans ce sens. Consultez la note du Ministère :

<http://www.snetaa-paris.com/PDF/Note%20MEN.pdf>

Nota : ce document est protégé et non imprimable ; si vous êtes adhérent SNETAA, contactez-nous, nous vous la transmettrons si vous souhaitez l'imprimer.

Pour vous tenir au courant de l'actualité sur le **BAC PRO 3**, consultez la page spéciale : <http://www.snetaa-paris.com/bacprotrois.htm>

3) HSE et/ou HSA

Rappel : nombre de postes ont été transformés en **HSE et/ou HSA**. La seule obligation statutaire sur les heures supplémentaires est que l'on ne peut vous en imposer qu'une seule. Au-delà, il faut être volontaire. De plus, les HSE et HSA ne peuvent faire l'objet d'une nomination de TZR ou/et contractuels. Demandez la transformation de ces heures en postes, au pire en BMP (Bloc de moyens provisoires).

3) une intersyndicale « Ile de France

Depuis 3 semaines à ce jour (4 mars 2008), **une intersyndicale « Ile de France »** tente de se mettre d'accord sur un communiqué commun. Le SNETAA e.i.L ne s'est pas associé à cette intersyndicale pour plusieurs raisons :

La première est que la configuration Paris, Créteil, Versailles, en matière d'enseignement professionnel et de relation avec l'autorité académique est complètement différente. En effet, si les académies de Créteil et Versailles ont vu se déployer nombre d'ouvertures de sections bac pro en 3 ans, il n'en est pas de même pour l'académie de Paris,

2) le SNETAA e.i.L de l'académie de Paris ne saurait se prononcer pour les autres académies qui ont leurs propres instances académiques,

3) le texte proposé pose au SNETAA e.i.L un certain nombre d'interrogations quant à sa propre démarche syndicale :

Commentaire du SNETAA e.i.L de l'Académie de PARIS sur le communiqué intersyndical « Région Parisienne » :

Les deux sous-titres induisent que les suppressions de postes sont dues à l'implantation des bac pros 3 ans.

Nous tenons à préciser, mais vous le savez déjà- que la réduction du nombre de fonctionnaires n'est pas directement liée à cette situation, elle est le résultat d'une politique de rigueur de la fonction publique qui aurait eu lieu de toutes façons. Cela ne veut pas dire que nous nous en réjouissons...

Sur la dénonciation du cahier des charges du Rectorat de Versailles : Ce cahier des charges n'a aucune valeur nationale... ni même dans l'Académie de Versailles...

Sur le terme « certification » : **le SNETAA e.i.L se refuse à jouer sur les mots** : le MEN parle de « certification de niveau V », ce qui, en « langage ministère » de l'éducation nationale en France, veut dire : CAP ou BEP (à partir du moment où une certification indique un niveau, cela s'appelle un diplôme). Et ici, le SNETAA e.i.L ne doute pas que les grandes organisations syndicales sachent faire la différence.

Alors, INFO ou INTOX ?

Sur les modalités de certification, nous adhérons pleinement à la condamnation du CCF, et vous savez que le SNETAA l'a toujours condamnée, **mais nous affirmons néanmoins que ces modalités ne sont pas liées à la durée du parcours.**

Sur le taux d'accès des élèves ayant acquis un niveau V, on peut lire qu'il y en a 35 % qui vont en bac pro, **c'est faux, le chiffre est de 42 %, y compris pour la raison évoquée qui est la carence de capacité d'accueil.**

Il s'agit ensuite de parler de la voie technologique : le texte induit que l'on oppose voie technologique et voie professionnelle...

Pour le SNETAA e.i.L, il n'est pas question de faire concurrence à la voie technologique, les deux voies doivent rester distinctes, n'ont pas la même finalité. Cette formulation oblige les signataires du texte à se positionner en faveur de la voie technologique, ce qui est impensable pour le SNETAA

Sur le regret de voir disparaître les structures BEP 1 AN : **Le SNETAA n'a jamais été favorable au BEP 1 an, cela veut dire que l'on peut apprendre un métier en 1 an... Cette position va à l'encontre de notre souhait de faire des diplômes de niveau V de véritables diplômes d'insertion et de qualification. Elle est par ailleurs en contradiction avec la volonté affichée précédemment de ne pas « déprofessionnaliser » les diplômes. Et... si nos calculs sont bons : 1 année BEP + 2 ans bac pro, ça donne ?... 3 ans pour un bac pro.**

Faut-il en rire ???

Sur les problèmes de la DHG et l'imposition massive d'heures supplémentaires, le SNETAA est d'accord avec les constats

Sur l'Académie de Paris, nous soulevons 2 points :

Le communiqué dit : « la reconversion entraînerait pour les enseignants une perte d'acquis statutaires » ?...

2^e point : qui ? combien ? quelles spécialités sont concernées dans l'académie de Paris ?

Notons que le 1^{er} point écrit dans le communiqué est au conditionnel, donc ?...

Enfin, le SNETAA e.i.L de l'académie de Paris a fait mettre au conditionnel, dans le communiqué, une phrase qui induisait la création à la rentrée 2008 d'une section BAC PRO 3 à Etienne DOLET, ce qui est faux. La formulation était trop sujette à interprétation. Pour le SNETAA e.i.L, il faut être clair...

4) Histoire de « connard » :

Il y a quelque temps, un collègue d'un collège de l'académie de Lille a eu le malheur de craquer et de gifler un élève. Il est vrai que ce dernier l'avait seulement traité de « connard ». Ce collègue s'est trouvé placé en garde à vue suite à la plainte des parents. **Le collègue passe devant les tribunaux le 27 mars.** Le SNETAA e.i.L a décidé qu'il fallait retrouver la logique de solidarité. Vous pouvez ainsi **organiser une heure mensuelle d'info syndicale le 27 mars de 11 h à 12 h :**

- pour exprimer la solidarité à ce collègue **avec l'envoi d'un mail au Ministère,**

- en profitant de ce moment pour parler de la violence au sein de nos établissements.

Bonnes fin de vacances

Et... EN TOUT ETAT DE CAUSE, N'HESITEZ-PAS, CONTACTEZ LE SNETAA e.i.L

Le SNETAA e.i.L – Académie de PARIS

www.snetaa-paris.com